

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Convention avec la Mutualité Française Grand Sud pour le fonctionnement 2018 de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan

Monsieur VALERO rapporte aux membres du Conseil communautaire que les relations administratives et financières sont formalisées au sein d'une convention entre la Communauté de communes du Clermontais et la Mutualité Française Grand Sud.

Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2017.

Il convient de renouveler cette convention pour l'année 2018 entre les parties pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan.

Monsieur VALERO ajoute que les relations administratives restent inchangées, seules les conditions financières sont actualisées. En effet, l'expérimentation de la simplification des prestations de service enfance et jeunesse menée par la CAF de l'Hérault sur le territoire de la Communauté n'a pas été poursuivie à l'issue de la phase test réalisée en 2016 et 2017. Cela a pour conséquence :

- La fin du versement en direct auprès de la Mutualité Française Grand Sud de la prestation allouée dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) ;

- La non reconduction de bonus financiers liés à cette expérimentation. Il a été convenu d'un effort commun pour autofinancer la fin de ces bonus, à savoir la prise en charge pour moitié par chaque partie.

En conséquence Monsieur VALERO propose d'approuver le renouvellement de la convention précitée prévoyant que la Communauté de communes du Clermontais apporte son soutien financier à hauteur d'un montant maximum de 133 769 euros correspondant au fonctionnement de l'année 2018.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 12 décembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement de Convention avec la Mutualité Française Grand Sud pour le fonctionnement 2018 de l'établissement multi-accueil « A Pas de Loup » à Paulhan telle que présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX